

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1393

7 juillet 2007

SOMMAIRE

Accipiter Holdings (Luxembourg)	66828	Morgina Luxembourg S.à r.l.	66832
Agrichemalux S.A.	66830	Multiadvisor Sicav	66829
Agrichemalux S.A.	66864	Multiadvisor Sicav	66837
Bebono S.A.	66818	Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR	66848
City Dragon Sàrl	66849	Oil Trading Company S.A.	66852
CR FIRENZE Gestion Internationale S.A.	66843	Parfid S.A.	66831
D2R S.à r.l.	66827	Pfizer Enterprises S.à r.l.	66832
DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A.	66852	PPS Padova S.A.	66857
De la Rivière S.A.	66850	PPS Panax S.A.	66863
E.M.W. Trading S.A.	66843	QP Gas Trading (QGII) S.à r.l.	66828
Europa Steel S.à r.l.	66829	Radha S.à r.l.	66857
Faber Digital Solutions S.A.	66847	Redbirds Participations S.A.	66838
Fondation Kiwanis Luxembourg	66818	Redbirds Participations S.A.	66850
Global Corporate Advisors S.A.	66833	Restaurant Grande Asie Sàrl	66837
Global Corporate Advisors S.à r.l.	66833	Richmont Services S.A.	66852
Health Management S.A.	66855	Sainternational S.A.	66831
Hong Xiang Sàrl	66837	Sofichem S.A.	66837
HST Invest AG	66829	Somurel S.A.	66831
HST Invest AG	66823	S-Partners S.A.	66823
IB Terra AG	66827	Spessart International Invest S.A.	66830
Industry Services International	66836	SR Portfolio Holding (B) S.à r.l.	66829
Julius Baer Multistock Advisory	66856	Technical Reinsurance Company	66831
Key Projects S.A.	66847	The Directors' Office	66830
Lady Mary II S.A.	66818	The Directors' Office	66828
La Luxembourgeoise-Vie Société Anony- me d'Assurances	66830	Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch	66839
Lanus S.à r.l.	66824	UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H.	66839
LRM Advisory S.A.	66856	UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H.	66824
LUXBOND Advisory	66849	UBS Warburg Co-Investment 2001 Hold- ing S.A.H.	66839
Lux-Top 50 Sicav	66848	Wauremont Holding S.A.	66838
Minassara S.A.	66819		
Monte Bianco S. à r.l.	66832		
Monte Cervino S. à r.l.	66832		

Lady Mary II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 111.752.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LADY MARY S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063136/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04826. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Bebono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.555.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2007

L'assemblée des actionnaires a décidé à l'unanimité:

- 1) d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes
- 2) de nommer administrateurs:

Madame Sylvie Dellere-Fassbender, employée privée, L-6212 Consdorf, 48, route d'Echternach,

Madame Marie-Josée Dupont, employée privée, L-6230 Bech, 11, leweschtgaass,

Monsieur Frank Bernard, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch

pour une période de six ans et se terminant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

- 3) de nommer commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LISGO S.à r.l., établie et ayant son siège sociale à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté

pour une période de six ans et se terminant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007063139/6261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Fondation Kiwanis Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 61, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg G 124.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 mars 2007

1. L'assemblée générale accepte la démission du Président M. Edmond Muller.
2. En son remplacement, l'assemblée générale nomme M. Edy Schmit, demeurant 26, Op Fankenacker à L-3265 Bettembourg, aux fonctions de Président

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour FONDATION KIWANIS LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007063673/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Minassara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.967.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société ZYLA L.L.C., société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à 3919 Normal Street #301, San Diego, CA 92103 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de MINASSARA S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou telefax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou telefax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société ZYLA L.L.C., prédésignée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - b) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - c) Monsieur Edouard Maire, directeur comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
3. A été nommé commissaire aux comptes de la Société:
Monsieur Guillaume Bernard, expert comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 79, rue du Général Metman (France).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2007. Relation GRE/2007/2023. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007063339/231/226.

(070066475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

HST Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.723.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Thomas Amend Président et Administrateur-Délégué

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Roman Mertes Administrateur-Délégué

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Anja Richter

(résidant professionnellement à L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

HST INVEST AG

Signatures

Référence de publication: 2007063515/6633/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

S-Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 125.625.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg en date du 11 mai 2007 la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à Monsieur Jean Van den Bosch, administrateur, qui sera nommé administrateur-délégué, et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063513/7753/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06603. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Lanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.687.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 7 avril 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO SA., une société anonyme constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à RIPARIA S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.093.

Depuis le 7 avril 2007, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de LANUS S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par RIPARIA S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007063516/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
In the year two thousand six, on the fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

There appeared:

Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Mersch, acting as the representative of the board of directors of UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (the «Company») having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1094 of the 1st December 2001.

Its articles of incorporation were modified, on

12 July 2001 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 193 of 5 February 2002;

12 March 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 965 of 25 June 2002,

4 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 303 of 20 March 2003.

12 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 23 of 10 January 2003,

6 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 598 of 6 June 2003,

23 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 694 of 2 July 2003,

26 November 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 411 of 17 April 2004.

15 January 2004, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 386 of 9 April 2004,

October 15th, 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 296 of 4 April 2005,

November 4th, 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 428 of 10 May 2005,

The corporate capital of the Company is fixed at USD 69,822.875 (sixty nine thousand eight hundred twenty two USD point eight hundred seventy five) divided into

- 27,299.55 (twenty seven thousand two hundred ninety nine point fifty five) Ordinary Shares with no nominal value and

- 629.6 (six hundred twenty nine point sixty) Deferred «A» Shares with no nominal value.

Pursuant to article 6 of the Articles of Incorporation, the capital may be increased up to USD 100,000,000.- (hundred million USD), divided into:

10,000,000 Ordinary Shares with no nominal value;

10,000,000 Deferred «A» Shares with no nominal value;

10,000,000 Deferred «B» Shares with no nominal value;

10,000,000 Redeemable Preference Shares with no nominal value.

The board of directors is authorised to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital at the terms and conditions, which shall be determined by the board of directors, and is, in particular, authorised to proceed to the issue of new shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe.

By a resolution dated 28 April 2005, the board of directors of the Company has decided to increase the subscribed capital of the Company by USD 23,650.- (twenty-three thousand six hundred fifty USD) in order to raise it from its current amount of USD 69,822.875 (sixty nine thousand eight hundred twenty two USD point eight hundred seventy five) to USD 93,472.875 (ninety-three thousand four hundred seventy-two USD point eight hundred seventy five) by issuing 8,900 new Ordinary Shares without nominal value and 560 Deferred «A» Shares without nominal value. In addition to the payment of the new shares the subscribers have paid a share premium of USD 17.50 (seventeen USD point fifty) per new share for a total amount of USD 165,550.- (one hundred sixty-five thousand five hundred fifty USD point fifty).

The 8,900 new Ordinary Shares have been fully subscribed by twenty-four subscribers and the 560 Deferred «A» Shares have been fully subscribed by UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (formerly UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) and entirely paid up in cash (as well as the share premiums), so that the amount of USD 189,200.- (one hundred eighty-nine thousand two hundred USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the increase of capital, the subscribed corporate capital amounts to USD 93,472.875 (ninety-three thousand four hundred seventy-two USD point eight hundred seventy five) and is divided into 36,199.55 Ordinary Shares with no nominal value and 1189.6 Deferred «A» Shares with no nominal value.

Therefore, article 6.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«6.2 The Company has a subscribed share capital of \$ 93,472.875 (ninety-three thousand four hundred seventy-two USD point eight hundred seventy five) and is divided into

- 36,199.55 (thirty-six thousand one hundred ninety-nine point fifty-five) Ordinary Shares and

- 1,189.6 (one thousand one hundred eighty-nine point six) Deferred «A» Shares with no nominal value.»

Tax duty assessment

At the euro foreign exchange reference rate calculated by the EUROPEAN CENTRAL BANK as at December 4, 2006, i.e.: € 1.- = \$ 1.3309, the contribution is assessed at € 142,159.44.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at three thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 4 décembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Mersch, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

Un extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société donnant un tel mandat, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (la «Société») ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, constituée par acte du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001.

Ses statuts ont été modifiés, le:

12 juillet 2001 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 193 en date du 5 février 2002

12 mars 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 965 en date du 25 juin 2002,

4 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 303 en date du 20 mars 2003.

12 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 23 en date du 10 janvier 2003,

6 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 598 en date du 6 juin 2003,

23 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 694 en date du 2 juillet 2003,

26 novembre 2003 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 411 en date du 17 avril 2004,

15 janvier 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 386 en date du 9 avril 2004,

15 octobre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 296 en date du 4 avril 2005,

4 novembre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 428 en date du 10 mai 2005. Le capital social de la Société est actuellement fixé à 69.822,875 USD (soixante neuf mille huit cent vingt deux Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze), divisé en:

- 27.299,55 Actions Ordinaires sans valeur nominale et
- 629,6 Actions «A» Différées sans valeur nominale.

Conformément à l'article 6 des statuts, le capital autorisé est fixé à \$ 100.000.000,- (cent millions Dollars Américains), représenté par:

- 10.000.000 Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- 10.000.000 Actions «A» Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 Actions «B» Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, et spécialement à procéder à des émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Par résolution du 28 avril 2005, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 23.650,- USD (vingt-trois mille six cent cinquante Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 69.822,875 USD (soixante neuf mille huit cent vingt deux Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze) à 93.472,875 USD (quatre-vingt treize mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze) par l'émission de 8.900 nouvelles Actions Ordinaires sans valeur nominale et 560 Actions «A» Différées sans valeur nominale. En sus du paiement des nouvelles actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission de 17,50 USD (dix-sept Dollars Américains virgule cinquante) par nouvelle action pour un montant total de 165.550,- USD (cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante Dollars Américains).

Les 8.900 nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par vingt-quatre souscripteurs et les 560 nouvelles Actions «A» Différées ont été entièrement souscrites par UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (anciennement UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) et entièrement libérées par des versements en espèces (ainsi que les primes d'émission) de sorte que la somme de 189.200,- USD (cent quatre-vingt neuf mille deux cents Dollars Américains) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

A la suite de l'augmentation du capital, le capital social souscrit est de 93.472,875 USD (quatre-vingt treize mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze) divisé en 36.199,55 Actions Ordinaires sans valeur nominale et 1.189,6 Actions «A» Différées sans valeur nominale.

Par conséquent, l'article 6.2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.2.** La Société possède un capital social souscrit de 93.472,875 USD (quatre-vingt treize mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze), divisé en

- 36.199,55 (trente-six mille cent quatre-vingt dix-neuf virgule cinquante-cinq) Actions Ordinaires et
- 1.189,6 (mille cent quatre-vingt neuf virgule six) Actions «A» Différées sans valeur nominale.»

Evaluation pro fisco

Au taux de change de référence de l'euro par rapport aux devises étrangères, calculé par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE le 4 décembre 2006, à savoir: €1,- = \$1,3309, l'apport est évalué à € 142.159,44.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 20, case 5. — Reçu 1.421,59 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063795/242/173.

(070067086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

D2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 127.761.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société

Par décision prise en date du 29 mai 2007, l'associé unique de la société a adopté les résolutions suivantes: nomination de Monsieur Cédric Barbier, né le 10 février 1978 à Sarrebourg, France, et domicilié 2, rue de Paris F-57000 Metz, aux fonctions de gérant technique en charge de la production de la société D2R Sàrl, avec effet immédiat à la date de signature de la présente.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063511/7753/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06606. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

IB Terra AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.542.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2007

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Fred Molitor et Romain Adam et de Madame Anne Martens sont reconduits pour un terme de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. est reconduit pour un terme de six ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2007.
Pour extrait conforme
EUROFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007063497/575/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2007

En date du 25 mai 2007 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De renouveler le mandat de M. Patrick Zurstrassen en tant que Président du Conseil d'Administration, ainsi que les mandats d'Administrateurs de M. Géry Daeninck, M. Robert DeNormandie, M. Arnaud Dubois, de Mme Daniela Klasen-Martin, de Mme Agnès Laruelle et de M. Yves Wagner, pour un mandat d'un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

De reconduire le mandat de ERNST & YOUNG SA, en tant que Réviseurs d'Entreprises, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 25 mai 2007.
Pour extrait sincère et conforme
A. Laruelle
Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007063498/5456/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06377. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

QP Gas Trading (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.725.

—
Par résolution signée en date du 10 mai 2007, l'associé unique a révoqué DELOITTE S.A., avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg, de son mandat de commissaire avec effet rétroactif au 9 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063876/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.499.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007063907/239/12.

(070067213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juillet 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007063908/242/12.

(070067244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

HST Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.723.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

T. Amend / R. Mertes

Référence de publication: 2007063911/6633/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05079. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006 wurden beim Registre de commerce et des sociétés von Luxemburg hinterlegt.

Luxemburg, den 15. Mai 2007.

Für MULTIADVISOR SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007063913/1239/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05327. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Europa Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007063906/239/12.

(070067196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063915/5456/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06379. - Reçu 117 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Agrichemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.472.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange alors, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 120 du 25 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRICHEMALUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063919/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04923. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Spessart International Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.632.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007063951/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03342. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

La Luxembourgeoise-Vie Société Anonyme d'Assurances.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 31.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Signature / Signature
Un Administrateur / Un Administrateur

Référence de publication: 2007063940/2198/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04524. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Sainternational S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 49.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007063943/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Parfid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.941.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007063945/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01662. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063960/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05927. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Somurel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063961/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Monte Cervino S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.175.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

X. Kotoula.

Référence de publication: 2007063962/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Morgina Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.218.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour MORGINA LUXEMBOURG S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007063963/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04904. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Monte Bianco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.176.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

X. Kotoula.

Référence de publication: 2007063981/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.100.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

EXTRAIT

Par résolutions en date du 31 janvier 2007, le Conseil de gérance de PFIZER ENTERPRISES SARL (la «Société») a décidé, conformément à l'article 13, paragraphe 2, des statuts de la Société, de nommer Christophe Plantegenet, né le

16 octobre 1970 à Wassy (France), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de fondé de pouvoir («Daily Manager») en charge de la gestion journalière de la Société et de l'autoriser, d'une manière générale, à contracter des emprunts et engager des dépenses jusqu'à USD 75.000,- (soixante-quinze mille USD) selon les besoins de la Société. Par dérogation, Christophe Plantegenet est par ailleurs autorisé en sa qualité de fondé de pouvoir («Daily Manager») en charge de la gestion journalière de la Société à contracter des emprunts et engager des dépenses, selon les besoins de la Société, jusqu'à un montant de USD 14.000.000,- (quatorze millions USD) pour le paiement de redevances et jusqu'à un montant de USD 1.800.000,- (un million huit cent mille USD) pour le paiement d'impôts. La nomination susvisée est effective au 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER ENTERPRISES S.à r.l.
BONN SCHMITT STEICHEN
Mandataire

Référence de publication: 2007063480/275/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

**G.C.A. S.à r.l., Global Corporate Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. G.C.A., Global Corporate Advisors S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.939.

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A., en abrégé G.C.A. S.A. ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.939, constituée originellement sous la dénomination sociale de FUSCHIA HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1441 du 22 décembre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2006, non encore publié au Mémorial, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.A.,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représentée par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie Wagner, employée administrative, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

2.- Modification de la dénomination de la société en GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., en abrégé G.C.A. S.à r.l.

3.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.

4.- Nominations statutaires.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs Messieurs Jean-Luc Jourdan, (président du conseil d'administration), Stéphane Weyders, (administrateur-délégué), et Jean-Yves Stasser ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG Sàrl, en abrégé T.A.S.L., et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, qui sera dorénavant dénommée GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., en abrégé G.C.A. S.à r.l., et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., en abrégé G.C.A. S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet, tant pour son compte que pour le compte de tiers, l'expertise-comptable, le conseil économique, la constitution, la domiciliation, l'organisation, la gestion de toutes sociétés ou entreprises ainsi que la tenue des écritures sociales sans que cette énumération soit limitative.

De plus, la société a pour objet d'assurer une assistance à la gestion dans le domaine de l'administration des sociétés et dans le domaine des ressources humaines sans que cette énumération soit limitative.

Elle a également pour objet l'exécution de tout travail de secrétariat et de bureau en général. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer de la clientèle ou à faciliter ses relations commerciales.

En outre, la société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représentée par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Weyders, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, cent cinquante-six parts sociales	156
2.- La société anonyme FIDEPAR S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, cent cinquante-quatre parts sociales	154
Total: trois cent dix parts sociales	310

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Quatrième résolution

L'assemblée fixe le siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprises, né à Arlon, (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, comme gérant de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle du gérant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, T. Nowankiewicz, S. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2007. Relation GRE/2007/1611. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007063089/231/169.

(070066437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

Industry Services International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.892.

Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 4. Mai 2007

Die Gesellschafterversammlung wird um 09.00 Uhr eröffnet.

Gemäss Anwesenheitsliste sind folgende Gesellschafter anwesend und zwar:

Herr Paul Zimmer	650 Anteile
Herr Ernst-Günter Joecker	100 Anteile

das heißt 75% der gesamten Anteile.

Eine Vollmacht von BUTZKIES GmbH & Co KG liegt nicht vor.

Die Versammlung beschließt über folgende

Tagesordnung:

- 1) Abtreten der restlichen Anteile an die Familie Zimmer
- 2) Kapitalerhöhung durch Ausgabe von neuen Anteilen.
- 3) Verschiedenes.

Nach eingehender Beratung fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Punkt 1

Herr Ernst Günter Joecker erklärt seine 100 Anteile an Herrn Paul Zimmer zum Wert von 1,- € (ein Euro) abzutreten. Im Gegenzug verpflichtet sich der Gesellschafter Paul Zimmer Herrn Jöcker aus allen Verpflichtungen zu entlassen.

Laut Schreiben von BUTZKIES GmbH & Co KG an Herrn Paul Zimmer vom 25. April 2007 ist dieselbe auch bereit Ihre Anteile abzutreten aber zu einem zu diskutierenden Verkaufspreis.

Punkt 2

Die Versammlung beschließt eine Kapitalerhöhung von € 500.000,- durch Ausgabe von 625 neuen Anteilen. Gemäß Schreiben vom 25. April 2007 von BUTZKIES GmbH & Co KG beteiligt diese sich nicht an der Kapitalerhöhung.

Die Kapitalerhöhung wird allein durch Herrn Paul Zimmer gemacht.

66837

Punkt 3

- Um die Finanzlage der Firma zu verbessern wird zusätzlich eine Anleihe von 400.000,- € bei der B.C.E.E. angefragt.
- Nach Renteneintritt von Herrn Jöcker am 30. Juni 2007 wird die Firma durch einen technischen (Herr Jean-Jacques Zimmer) und einen kommerziellen (Frau Manenti) Direktor geleitet.

P. Zimmer / E. G. Joecker / J. Huberty / J. J. Zimmer
Gesellschafter / Gesellschafter / Beisitzende / Beisitzende

Référence de publication: 2007063564/4193/39.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06057. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Hong Xiang Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 24, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 104.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063698/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02896. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Restaurant Grande Asie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063699/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02899. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Sofichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.652.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour la Société

Référence de publication: 2007063889/651/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der MULTIADVISOR SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 15. Mai 2007 der MULTIADVISOR SICAV hat folgende Beschlüsse gefaßt:

1.) ...

2.) ...

3.) ...

4.) Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)

Herr Josef Koppers (stellv. Vorsitzender)

Herr Bernhard Singer (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

5.) ...

Luxemburg, 15. Mai 2007.

Für MULTIADVISOR SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007063531/1239/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Wauremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 7 juin 2006

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Eliane Irthum, Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateurs et Monsieur Vladimir Lopukhin en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme et sincère

WAUREMONT HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063556/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Redbirds Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.352.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1054 du 20 octobre 2004. Modifié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1106 du 2 novembre 2004. Modifié en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1317 du 24 décembre 2004. Modifié en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 386 du 27 avril 2005. Modifié en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 472 du 20 mai 2005. Modifié en date du 29 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 889 du 14 septembre 2005. Modifié en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1090 du 25 octobre 2005. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 260 du 4 février 2006. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 326 du 14 février 2006. Modifié en date du 30 mars 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Saada

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2007063753/5917/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05728. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Trican Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.024.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

L'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de la succursale luxembourgeoise (la «Succursale») de la société HECKBERT 24 GROUP FINANCING LIMITED LIABILITY COMPANY, en cours de changement de dénomination pour TRICAN HUNGARY GROUP FINANCING LIMITED LIABILITY COMPANY (la «Société») constituée sous le droit hongrois, a été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

- 1- L'adresse de la Succursale est: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 2- Les activités de la Succursale seront d'assurer la gestion journalière d'un portefeuille de prêts et de propriétés intellectuelles, qui seront alloués par la maison mère à la Succursale. Ces activités incluront le financement et l'octroi de licence à des sociétés du groupe ainsi que toutes les activités qui peuvent s'y rattacher. Les activités de la Succursale incluront également, mais sans y être limitées, la gestion de fonds excédentaires reçus par le biais d'investissements sous forme de dépôts, de fonds ou d'autres actifs financiers, le contrôle de la réception de redevances et de paiements d'intérêts émanant respectivement des détenteurs de licence ou des emprunteurs, ainsi que l'organisation du recouvrement des frais de procédure et des pénalités réduits en cas de paiements tardifs.
- 3- La Société est enregistrée auprès du registre de sociétés d'Hongrie, sous le numéro d'enregistrement: N ° 01-09-866211.
- 4- La dénomination sociale de la Société est HECKBERT 24 GROUP FINANCING LIMITED LIABILITY COMPANY en cours de changement de dénomination pour TRICAN HUNGARY GROUP FINANCING LIMITED LIABILITY COMPANY et sa forme est Korlátolt Felelősségű Társaság (société à responsabilité limitée). La dénomination de la Succursale est TRICAN HUNGARY LTD., LUXEMBOURG BRANCH.
- 5- La Société est engagée par la signature de l'administrateur délégué de la Société M. Michael Johnson, demeurant professionnellement à Dohány utca 12., H-1074 Budapest, Hongrie.
- 6- La Succursale est engagée par la seule signature de Madame Mandy Schneider, demeurant professionnellement à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour TRICAN HUNGARY LTD., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2007063966/296/36.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

**UBS IB Co-Investment 2001 Holding S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. UBS Warburg Co-Investment 2001 Holding S.A.H.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
In the year two thousand seven, on the thirteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Mersch, acting as the representative of the board of directors of UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H., (the «Company») having its registered office in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on May 17th, 2001 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1094 of the 1st December 2001.

Its articles of incorporation were modified, on

12 July 2001 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 193 of 5 February 2002;

12 March 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 965 of 25 June 2002,

4 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 303 of 20 March 2003.

12 November 2002 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 23 of 10 January 2003,

6 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 598 of 6 June 2003,

23 May 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 694 of 2 July 2003,

26 November 2003 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 411 of 17 April 2004.

15 January 2004, pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 386 of 9 April 2004,

October 15th, 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 296 of 4 April 2005,

November 4th, 2004 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 428 of 10 May 2005,

December 4th, 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published,

December 18th, 2006 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published.

The corporate capital of the Company is fixed at USD 93,472.875 (ninety-three thousand four hundred seventy-two USD point eight hundred seventy five) divided into

- 36,199.55 (thirty-six thousand one hundred ninety-nine point fifty-five) Ordinary Shares with no nominal value and
- 1189.6 (one thousand one hundred eighty-nine point six) Deferred «A» Shares with no nominal value.

Pursuant to article 6 of the Articles of Incorporation, the capital may be increased up to USD 100,000,000.- (hundred million USD), divided into:

- 10,000,000 Ordinary Shares with no nominal value;
- 10,000,000 Deferred «A» Shares with no nominal value;
- 10,000,000 Deferred «B» Shares with no nominal value;
- 10,000,000 Redeemable Preference Shares with no nominal value.

The board of directors is authorised to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital at the terms and conditions, which shall be determined by the board of directors, and is, in particular, authorised to proceed to the issue of new shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe.

By a resolution dated 20 December 2006, the board of directors of the Company has decided to increase the subscribed capital of the Company by USD 97,476.120 (ninety-seven thousand four hundred seventy-six thousand USD point one hundred twenty) in order to raise it from its current amount of USD 93,472.875 (ninety-three thousand four hundred seventy-two USD point eight hundred seventy five) to USD 190,948.995 (one hundred ninety thousand nine hundred forty-eight USD point nine hundred ninety-five) by issuing 36,684.690 new Ordinary Shares without nominal value and 2,305.758 Deferred «A» Shares without nominal value. In addition to the payment of the new shares the subscribers have paid a share premium of USD 19.94 (nineteen USD point ninety-four) per new share for a total amount of USD 777,573.88 (seven hundred seventy-seven thousand five hundred seventy-three USD point eighty-eight).

The 36,684.690 new Ordinary Shares have been fully subscribed by twenty-four subscribers and the 2,305.758 Deferred «A» Shares have been fully subscribed by UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (formerly UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) and entirely paid up in cash (as well as the share premiums), so that the amount

of USD 875,050.- (eight hundred seventy-five thousand fifty USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Tax duty assessment

At the euro foreign exchange reference rate calculated by the EUROPEAN CENTRAL BANK as at 12 March 2007, i.e.: €1.- = \$1.3156, the contribution is assessed at € 665,133.78.

The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the increase of capital, the subscribed corporate capital amounts to USD 190,948.995 (one hundred ninety thousand nine hundred forty-eight USD point nine hundred ninety-five) and is divided into 72,884.45 Ordinary Shares with no nominal value and 3,495.358 Deferred «A» Shares with no nominal value.

Therefore, article 6.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«6.2 The Company has a subscribed share capital of \$ 190,948.995 (one hundred ninety thousand nine hundred forty-eight USD point nine hundred ninety-five) and is divided into

- 72,884.24 (seventy-two thousand eight hundred eighty-four point twenty-four) Ordinary Shares and
- 3,495.358 (three thousand four hundred ninety-five point three hundred fifty-eight) Deferred «A» Shares with no nominal value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, are estimated at eight thousand five hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize mars

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Mersch, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H.

Un extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société donnant un tel mandat, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société UBS IB CO-INVESTMENT 2001 HOLDING S.A.H, (la «Société») ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B.82.100, constituée par acte du 17 mai 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001.

Ses statuts ont été modifiés, le:

12 juillet 2001 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 193 en date du 5 février 2002

12 mars 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 965 en date du 25 juin 2002,

4 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 303 en date du 20 mars 2003.

12 Novembre 2002 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 23 en date du 10 janvier 2003,

6 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 598 en date du 6 juin 2003,

23 mai 2003 conformément à l'acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 694 en date du 2 juillet 2003,

26 novembre 2003 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 411 en date du 17 avril 2004,

15 janvier 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 386 en date du 9 avril 2004,

15 octobre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 296 en date du 4 avril 2005,

4 novembre 2004 conformément à un acte notarié de Maître Joseph Elvinger publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 428 en date du 10 mai 2005.

4 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, non encore publié.

18 décembre 2006 conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, non encore publié.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à 93.472,875 USD (quatre-vingt treize mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze), divisé en:

- 36.199,55 Actions Ordinaires sans valeur nominale et
- 1.189,6 Actions «A» Différées» sans valeur nominale.

Conformément à l'article 6 des statuts, le capital autorisé est fixé à \$ 100.000.000,- (cent millions Dollars Américains), représenté par:

- 10.000.000 Actions Ordinaires sans valeur nominale;
- 10.000.000 Actions «A» Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 Actions «B» Différées sans valeur nominale;
- 10.000.000 Actions Privilégiées Remboursables sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, et spécialement à procéder à des émissions d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Par résolution du 20 décembre 2006, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 97.476,120 USD (quatre-vingt dix-sept mille quatre cent soixante-seize Dollars Américains virgule cent vingt) pour le porter de son montant actuel de 93.472,875 USD (quatre-vingt treize mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains virgule huit cent soixante quinze) à 190.948,995 USD (cent quatre-vingt dix mille neuf cent quarante-huit Dollars Américains virgule neuf cent quatre-vingt quinze) par l'émission de 36.684,690 nouvelles Actions Ordinaires sans valeur nominale et 2.305,758 Actions «A» Différées sans valeur nominale. En sus du paiement des nouvelles actions, les souscripteurs ont payé une prime d'émission de 19,94 USD (dix-neuf Dollars Américains virgule quatre-vingt quatorze) par nouvelle action pour un montant total de 777.573,88 USD (sept cent soixante dix-sept mille cinq cent soixante-treize Dollars Américains virgule quatre-vingt huit).

Les 36.684,690 nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par vingt-quatre souscripteurs et les 2.305,758 nouvelles Actions «A» Différées ont été entièrement souscrites par UBS IB CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED (anciennement UBS WARBURG CO-INVESTMENT 2001 GP LIMITED) et entièrement libérées par des versements en espèces (ainsi que les primes d'émission) de sorte que la somme de 875.050,- USD (huit cent soixante-quinze mille cinquante Dollars Américains) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation pro fisco

Au taux de change de référence de l'euro par rapport aux devises étrangères, calculé par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE le 12 mars 2007, à savoir: € 1,- = \$ 1,3156, l'apport est évalué à € 665.133,78,.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

A la suite de l'augmentation du capital, le capital social souscrit est de 190.948,995 USD (cent quatre-vingt dix mille neuf cent quarante-huit Dollars Américains virgule neuf cent quatre-vingt quinze) divisé en 72.884,24 Actions Ordinaires sans valeur nominale et 3.495,358 Actions «A» Différées sans valeur nominale.

Par conséquent, l'article 6.2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6. 2.** La Société possède un capital social souscrit de 190.948,995 USD (cent quatre-vingt dix mille neuf cent quarante-huit Dollars Américains virgule neuf cent quatre-vingt quinze), divisé en

- 72.884,24 (soixante-douze mille huit cent quatre-vingt quatre virgule vingt-quatre) Actions Ordinaires et
- 3.495,358 (trois mille quatre cent quatre-vingt quinze virgule trois cent cinquante-huit) Actions «A» Différées» sans valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, est évalué à la somme de huit mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3050. — Reçu 6.620,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063794/242/183.

(070067088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

CR FIRENZE Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.417.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 mars 2007, que le Conseil a pris a pris, entre autres, les décisions suivantes

Cinquième résolution

Les mandats des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide par conséquent:

- a) de fixer le nombre des Administrateurs à (7) sept;
- b) de reconduire, pour un terme de 3 (trois) ans, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Ciro Beffi
- Madame Laura Febbraro
- Monsieur Gianluca Fiorini
- Monsieur Alessio Fontani
- Monsieur Giuseppe Leonardi
- Monsieur Giuseppe Lusignani
- Monsieur Lino Moscatelli

Les mandats des Administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2007, que le Conseil a pris a pris, entre autres, les décisions suivantes:

Première décision

Le Conseil d'Administration décide de nommer Giuseppe Lusignani Président du Conseil d'Administration et Lino Moscatelli Vice-Président.

Deuxième décision

Le Conseil d'Administration confère les pouvoirs au Président du Conseil Giuseppe Lusignani et décide d'attribuer au Vice-Président Lino Moscatelli les mêmes pouvoirs que ceux du Président à exercer en cas de substitution.

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A.

H. Kelly

Référence de publication: 2007063559/5092/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

E.M.W. Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.065.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de E.M.W. TRADING S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser le dit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que

ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration-Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la

signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mercredi du mois de novembre à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante ACTE CO. LIMITED, préqualifiée déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Antonio Mattiello, né le 15 octobre 1946 à Monte di Procida (Italie), demeurant à CH-1205 Geneve, 8, boulevard des Philosophes.
 - b) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompéi (I), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - c) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Antonio Mattiello, prénommé.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC/2007/6859 — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007064786/202/196.

(070068154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Faber Digital Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 71.705.

Constituée suivant acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 903 du 29 novembre 1999.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 462 du 27 mars 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 24 avril 2007 que:

la nomination de EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, comme réviseur d'entreprises externe indépendant de FABER DIGITAL SOLUTIONS S.A. a été confirmée.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour la société FABER DIGITAL SOLUTIONS S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063611/687/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Key Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 mai 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A.,
- Joaquim Semiao
- Gérald Calame

Comme le mandat de L'ALLIANCE REVISION S.A.R.L. en tant que commissaire aux comptes est arrivé à échéance, les actionnaires ont décidé d'élire avec effet immédiat L'ALLIANCE REVISION S.A.R.L., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 498, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

66848

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour avis conforme
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007063669/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05307. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Lux-Top 50 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2007 à pris les résolutions suivantes:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008:

Monsieur Jean-Claude Finck, président;

Monsieur Michel Birel, vice-président;

Monsieur John Bour, administrateur, né à Luxembourg, le 28 janvier 1957, demeurant à L-5407 Bous, 19, Montée des Vignes, administrateur;

Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;

Monsieur Gilbert Hatz, administrateur;

Monsieur Pit Hentgen, administrateur;

Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;

Monsieur Jacques Mangen, administrateur;

Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;

Madame Françoise Thoma, administrateur.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 mai 2007.

T. Metzler
Notaire

Référence de publication: 2007063878/222/30.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Networking European Infrastructures Partners - NEIP II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.213.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 mai 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Vincenzo Montano, employé privé, né le 18 juin 1958 à Firenze (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
 NETWORKING EUROPEAN INFRASTRUCTURES PARTNERS - NEIP II S.A., SICAR
 A. De Bernardi / V. Montano
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063670/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

LUXBOND Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.522.

—
 Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 avril 2007

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2006, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008:

M. Jean-Claude Finck, président

M. Michel Birel, vice-président

M. Ernest Cravatte, vice-président

M. John Bour, administrateur

M. Gilbert Ernst, administrateur

M. Jean-Paul Kraus, administrateur

M. Aly Kohll, administrateur

M. Guy Rosseljong, administrateur

M. Paul Waringo, administrateur

Monsieur John Bour est domicilié à 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paul Gaspar pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007065273/1122/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

City Dragon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 2, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 92.495.

—
 Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063675/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02889. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Redbirds Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.352.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1054 du 20 octobre 2004. Modifié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - JST1106 du 2 novembre 2004. Modifié en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1317 du 24 décembre 2004. Modifié en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 386 du 27 avril 2005. Modifié en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 472 du 20 mai 2005. Modifié en date du 29 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 889 du 14 septembre 2005. Modifié en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1090 du 25 octobre 2005. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 260 du 4 février 2006. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 326 du 14 février 2006. Modifié en date du 30 mars 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Saada

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2007063754/5917/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05730. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

De la Rivière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 93.873.

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE LA RIVIERE S.A. avec siège social à L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93.873, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations no 695 en date du 2 juillet 2003,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations n ° 514 en date du 31 mai 2005.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert Stamerra, commerçant, demeurant à Foetz, 8, rue Th. de Wacquant,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Verrucci, femme au foyer, demeurant professionnellement à Foetz, 8, rue Th. de Wacquant.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Schifflange à Foetz et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2) Fixation du siège social.
- 3) Modification du premier alinéa de l'article six des statuts.
- 4) Révocation de deux administrateurs de la prédite société et du commissaire aux comptes, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.
- 5) Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 6) Nomination d'un administrateur et d'un commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- 7) Modification de l'article 8 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Schiffange à Foetz et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Foetz. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Th. De Wacquant.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). Les actions sont nominatives ou au porteur. (Le reste sans changement.)

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à partir de ce jour:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Louis Brovedani, dirigeant de société, demeurant à F-57740 Longeville-Lès-Saint-Avold, 10C, Impasse Ste Catherine.

- Monsieur François Bocci, dirigeant de société, demeurant à F-57070 Metz, 60, rue des Carrières.

b) de sa fonction de commissaire aux comptes:

- Monsieur Michel Colleony, employé privé, demeurant à F-57070 Metz, 2bis, rue Laveran, et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler à compter de ce jour pour une durée de six années le mandat des administrateurs savoir:

- Madame Myriam Verrucci, employée privée, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

- Monsieur Robert Stamera, commerçant, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2012.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

a) dans la fonction d'administrateur à compter de ce jour, pour une durée de six années, savoir:

- Monsieur Bernhard Winter, commerçant, demeurant à D-54290 Trèves, 101-103 Saarstrasse;

b) dans la fonction de commissaire aux comptes à compter de ce jour, pour une durée de six années, savoir:

- IMMO-MARKETING S.A., avec siège à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrit au RCS sous le numéro B 90.514.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2012.

De ce qui précède, il résulte que:

a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Bernhard Winter, prédit,

- Madame Myriam Verrucci, prédite,

- Monsieur Robert Stamera, prédit,

b) commissaire aux comptes:

- IMMO-MARKETING S.A., prédite.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article huit des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 8. (dernier alinéa). La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent euros (800,- Euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Stammera, A. Muhovic, M. Verrucci, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007, Relation: EAC/ 2007/1742. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007064215/203/96.

(070067783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.199.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2007, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gerhard Roth, Administrateur, 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg,

Dr. Hanns R. Glatz, Administrateur, 21, Sparrenlaan, B-3090 Overijse,

Monsieur Ulrich Tüchter, Administrateur et Administrateur-Délégué, 11, Belgicastraat, B-1930 Zaventem

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gerhard Roth, Administrateur

- Dr. Hanns R. Glatz, Administrateur

- Monsieur Ulrich Tüchter, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

B. Nasr / Signature

Référence de publication: 2007063865/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Richmont Services S.A., Société Anonyme,

(anc. Oil Trading Company S.A.).

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.758.

L'an deux mil sept, le seize avril;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OIL TRADING COMPANY S.A. (No. Matricule 20014000683) avec siège social à L-1343 LUXEMBOURG, 3, Montée Clausen; inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 80.758;

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Schwachtgen de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 39.060;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Rauchs, administrateur délégué, demeurant à Bertrange;
Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sam Schintgen, clerc de notaire, demeurant à Berchem;
A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick Birden, jurisconsulte, demeurant à Luxembourg;
Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination de la société en RICHMONT SERVICES S.A.;
- 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.
- 3) Transfert du siège social de Luxembourg à L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.
- 4) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.
- 5) Changement de l'article 2.- qui aura la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de conseil économique et d'un bureau comptable ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

6) Conversion de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR);

7) Modification afférente de l'article 3.- qui aura la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euro (24,79 EUR) chacune.

8) Changement du premier alinéa de l'article 9.- qui aura la teneur suivante:

Art. 9. premier alinéa. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 juin de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

9) Changement de l'article 13.- qui aura la teneur suivante:

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

10) Nominations statutaires;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en RICHMONT SERVICES S.A.;

Deuxième résolution

Suite à ce changement de dénomination le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RICHMONT SERVICES S.A.;

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

Quatrième résolution

Suite à ce transfert de siège, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet, à savoir l'article 2.-, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation de conseil économique et d'un bureau comptable ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR);

Septième résolution

Suite à cette conversion du capital social, l'article 3.- aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euro (24,79 EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de changer le premier alinéa de l'article 9.-qui aura la teneur suivante:

« **Art. 9. premier alinéa.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 juin de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'article 13.- qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dixième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs à savoir:

- Monsieur William Stockler, juriste.
- Monsieur Paul Sutton, hommes d'affaires.
- Monsieur Sol Froomkin, juriste.

à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Onzième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc Rauchs, indépendant, né à Luxembourg, le 6 septembre 1971 (No. Matricule 19710906192), demeurant à L-8055 Bertrange, 65, rue de Dippach;
- Monsieur Frank Engel, juriste, né à Luxembourg, le 10 mai 1975 (No. Matricule 19750510038), demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne;
- Madame Anne Kayl, commerçante, née à Luxembourg, le 3 mai 1967 (No. Matricule 19670503243), demeurant à L-2410 Luxembourg, 12, Reckenthal;

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur délégué:

- Monsieur Marc Rauchs, prédit;
- qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Treizième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Claude Dame, employé privé, demeurant à L-2763 Luxembourg 38, rue Ste Zithe, à compter d'aujourd'hui et lui donne pleine et entière décharge.

Quatorzième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

- la société anonyme EUROPEAN CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social à L-8055 BERTRANGE, 166, rue de Dippach, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61028;

Quinzième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille euro (1.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rauchs, P. Birden, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 27 avril 2007. Relations: EAC/2007/4312. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 mai 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007063851/209/123.

(070067276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEALTH MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1485 du 15 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des pouvoirs de signatures et en conséquence du dernier alinéa de l'article 6.- des statuts.
2. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée.

V) La totalité des actions étant présentes ou représentées à l'assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

VI) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier les règles relatives à l'engagement de la société et en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société sera engagée en toute circonstance par la signature individuelle de l'Administrateur Délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Krimou, F. Ferron, M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4490. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007063769/216/39.

(070067285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

LRM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 67.538.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 avril 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Meno Eytan, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Christian Jessua, Administrateur
- Monsieur Alain Fiorucci, Administrateur
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur

- de nommer, pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, Monsieur Jean-Philippe Lahana en qualité de nouvel Administrateur.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Meno Eytan, AGEFOR S.A., 100, rue du Rhône 1^{er} étage, CH-1204 Genève

Administrateurs:

- Monsieur Alain Fiorucci, SOPROFI, 49, rue de la Victoire, F-75009 Paris
- Monsieur Christian Jessua, DEVELOPPEMENT FINANCES ANALYSES, 24, rue du Panthièvre, F-75008 Paris
- Monsieur Jean-Philippe Lahana, JPL FINANCES, 10, avenue des Camoens, F-75116 Paris
- Monsieur Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007063773/1183/37.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05217. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Julius Baer Multistock Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.426.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2007 um 15.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007063822/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

PPS Padova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.485.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PPS PADOVA S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 107.485) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 9 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C n ° 980 du 18 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Melanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 2^{ème} jeudi d'avril à 15.30 heures.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre, vol. 438, fol. 47, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063776/242/46.

(070067074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Radha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.059.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of April,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability COMPANY RADHA S.à r.l., R.C.S. Luxembourg pending, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force (hereafter the «Company»), namely the companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The Company's name is RADHA S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current

account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 12. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the private limited Company RADHA HOLDING S.à r.l., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Carl Speecke, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as manager for an unlimited duration.

The Company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the Company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée RADHA HOLDING S.à r.l., dont l'inscription au registre R.C.S. Luxembourg est en court, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par Flora Gibert, résidant à Luxembourg.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après la «Société») et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de RADHA S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la Société à responsabilité limitée RADHA HOLDING S.à r.l., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Carl Speecke, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5644. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064316/211/278.

(070067780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

PPS Panax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.141.

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PPS PANAX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B numéro 113.141, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 635 du 28 mars 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Melanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-onze (35.591) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle au 2^{ème} jeudi d'avril.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer désormais au 2^{ème} jeudi d'avril.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.30 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand six, on the eleventh of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PPS PANAX S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 113.141, incorporated by deed dated on 18 November, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 635 of 28 March 2006; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Benoît Lejeune, employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Melanie Fernandez, employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Arnaud Schreiber, employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that all the thirty-five thousand five hundred ninety-one (35,591) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of the date of Annual general shareholders' meeting to the second Thursday of April.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the date of Annual general shareholders' meeting in order to set it on the second Thursday of April.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 7. Annual general shareholders' meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday of April at 02.30 p.m.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: B. Lejeune, M. Fernandez, A. Schreiber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 47, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007063777/242/86.

(070067072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Agrichemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.472.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange alors, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 120 du 25 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRICHEMALUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007063920/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04926. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.